

blanc recommande qu'on restreigne d'importants secteurs des dépenses à ce chapitre, apparemment dans l'espoir d'éliminer les abus mineurs qui pourraient exister.

.08 Le Conseil du commerce de détail recommande au gouvernement de modifier ses vues à cet égard. Nous préconisons que la mesure où elles sont raisonnables serve de critère pour déterminer si ces dépenses, y compris les frais de congrès, de conférences, etc., doivent être admises en défalcation dans la détermination du revenu des entreprises. Il serait ainsi possible d'éliminer les abus tout en reconnaissant que ces dépenses, dans une proportion considérable, servent à des fins utiles dans les entreprises ou dans la communauté.

.09 Il convient de mentionner, par parenthèse, que la plupart des congrès et conférences d'affaires, de nos jours, sont fortement centrés sur le perfectionnement des participants dans leurs domaines techniques particuliers. Ainsi les congrès du Conseil du commerce de détail sont presque exclusivement consacrés à ce perfectionnement. De plus, pour les membres d'une petite entreprise, un congrès n'est rien de plus, bien souvent, que l'équivalent d'une réunion intérieure du personnel de la compagnie dans le cas d'une grande entreprise. C'est le moyen dont le membre d'une petite entreprise prend connaissance des innovations dans son domaine.

#### L'exemption de base - barèmes

.10 Le Livre blanc propose que l'exemption personnelle de base soit portée de \$1,000 à \$1,400 pour les célibataires ou les contribuables mariés qui produisent une déclaration de célibataire, et de \$2,000 à \$2,800 pour les contribuables mariés. Le Conseil du commerce de détail appuie ces propositions qui tiennent compte de l'évolution inflationnaire de l'économie. Comme il est vraisemblable qu'il se produira continuellement des poussées périodiques d'inflation dans l'économie, nous comprenons qu'il soit nécessaire de réviser de temps à autre à la fois le niveau des exemptions de base et les barèmes.

#### Diminution des taux maximaux d'impôt

.11 Le Livre blanc propose d'abaisser les taux maximaux d'impôt sur le revenu des particuliers à un palier voisin de 50% et d'opérer cette réduction en quatre étapes au fur et à mesure que grossira le revenu provenant de l'impôt suggéré sur les gains de capital. Cette diminution réduira au Canada les taux